Le carnet de Sidoine - 72-10

15 février 2013
Print

Jean RODHAIN, "Le carnet de Sidoine", MSC, n° 234, octobre 1972, p. 2.

Le carnet de Sidoine

Question 1

Mme Simone de Beauvoir, à l'appui de son article du 11 septembre dans le « Nouvel Observateur » cite le témoignage de Mgr Rodhain ou sujet du scandale des « regroupés » d'Algérie. De quoi s'agit-il exactement ?

Réponse :

En 1958-59, l'État-Major, afin de pourchasser plus efficacement les fellagha, décida la destruction de centaines de « mechta » (maisons). Leurs habitants furent tantôt transportés dans des camps, tantôt « regroupés » dans des villages « modèles », construits par l'intendance.

En avril 1959, Mgr Rodhain alerté par le Secours Catholique d'Alger vint sur place faire une enquête. Depuis la frontière tunisienne jusqu'à Alger, il visita à l'improviste ces installations.

Certains camps (Constantine) étaient misérables et mal nourris. Quant aux centaines de « villages mobiles » qui avaient englouti des crédits astronomiques, ils avaient été dessinés par des spécialistes de casernement ignorant tout de la vie arabe. Il suffisait de voir l'air accablé de ces familles casées dans des cubes en béton pour comprendre en dix minutes que tous ces gens ne souhaitaient qu'une chose : regagner leur maison, leurs puits, leurs troupeaux, leur vigne.

Au Gouvernement général à Alger, Mgr Rodhain chercha - en vain - une direction ou un bureau responsable de cette opération. Personne n'avait même de statistiques. Avec les notes prises, Mgr Rodhain rédigea un rapport évaluant à plus d'un million le total des personnes dites « regroupées ». Et décrivant leurs conditions d'existence. Il le présenta au général Massu qui le déclara parfaitement exact. Il l'adressa à l'Élysée à l'intention du général de Gaulle, mais il ne reçut aucune réponse.

Dans les semaines suivantes Alger désigna le général P... comme responsable des regroupements et un service social fut organisé.

La publication dans « Messages » d'extraits du rapport de Mgr Rodhain contribua à alerter l'opinion sur cette affaire.

Question 2

« Messages » lançait récemment un appel pour un archevêque noir ne recevant plus des chrétiens d'Europe ni honoraires de messes pour ses prêtres ni subsides pour ses séminaires. Qu'en est-il advenu ?

Réponse :

« Messages » n'a lancé aucun appel. Il a seulement, dans son numéro de juin page 1, colonne 2, décrit la situation d'un archevêque d'Afrique noire.

Spontanément de nombreux lecteurs ont voulu venir en aide à cet archevêque.

Le 18,septembre, le Secours Catholique à pu ainsi transmettre à cet archevêque 70.000 francs (7 millions d'A.F.) se décomposant ainsi :

- pour son séminaire 33.760,00
- Honoraires de messes 36.240,00

Total 70-000,00

Aux lecteurs qui le désirent, le Secours Catholique continue - soit à leur donner l'adresse de cet archevêque - soit à lui transmettre les dons proposés.

Question 3

- Si je fais mon testament en faveur du Secours Catholique, je sais que le Fisc ne prélèvera aucun droit de succession sur mon legs puisque votre Association est reconnue d'utilité publique. Mais je voudrais savoir quelle est la durée des formalités administratives avant la délivrance des legs ?

Réponse :

- Cette durée qui est en principe d'environ quatre mois sera dépassée
- si votre testament est mal rédigé
- si les éléments dont nous disposons sont insuffisants pour régler la succession.

Voilà pourquoi nos Services administratifs vous engagent à les consulter avant de rédiger votre testament. (Tél. : 222-21-19 - Poste des Dons et Legs n° 357.)

Question 4

- Je lèguerais volontiers ce qui me reste au Secours Catholique, mais le voudrais

1° Qu'il verse chaque année 3.000 F à ma filleule qui est infirme ;

2° Qu'il prenne l'engagement d'entretenir ma tombe ;

3° Que mon legs serve à telle de vos activités charitables (malades, handicapés, vieillards, Tiers - Monde, valises-chapelles et valises-pharmacie, pèlerins pauvres à Lourdes).

Réponse :

- Tout cela est possible, mais il est préférable de nous prévenir afin d'étudier avec vous la formule qui exprime le mieux votre volonté.

Question 5

- Que pense Sidoine de tout le bruit fait autour du spectaculaire suicide de cet académicien célèbre par ses écrits ?

Réponse :

- L'Évangile interdit de juger les personnes.

Mais devant la mise en vedette par presque toute la presse, sans réserve, de cette fuite devant la cécité, je pense tout simplement à mes frères les aveugles du monde entier, qui, souvent dans des conditions très humbles, font face à leur cécité. Voilà où est le vrai courage.

Question 6

- Nous oyons discuté hier soir jusqu'à minuit pour savoir quelle serait la situation en France dans un an, en octobre 1973, sans arriver à nous mettre d'accord. Sidoine peut-il nous renseigner ?

Réponse :

- Sidoine n'est pas Madame Soleil. Sidoine n'est qu'un pauvre sacristain.

URL source:https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1972/le-carnet-de-sidoine-72-10